

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU 14 JANVIER 2016

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 06 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

**Nombre de conseillers en exercice : 45          Présents : 38    Votants : 41**

Présents : PERARO Thierry *remplace Alain ARNAUD*, AUDIBERT Sylvie, , BAUDRY Josette, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, FIEVET Annie, GALINAT Henri, GAUTHIER Florence, GOURDON Patrick, LABROUSSE Gérard, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, JARDEL Anita *remplace MALVAUD Frédéric*, CALVO Mireille *remplace MANET-CARBONNIERE Nathalie*, MARTY Raymond, MERIENNE Jean-Jacques, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, PORTE Christian, REVOLTE Alain, ARCHAMBEAU Guillaume *remplace RICHARD Serge*, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, CARBONNIERE Joël *remplace TALET Michel*, CHEYROU Philippe *remplace TANGUY Yves Marie*, TEILLAC Christian, GEOFFROID Vincent *remplace VILATTE Claude*.

Absents, Excusés : AUTEFORT Jean François, CARBONNIERE Jacques, MARZIN Ludovic MENUGE Céline, MATHIEU Laurent, MONTIEL Michel, RAYNAL GISSON Brigitte,

Pouvoirs : MARZIN Ludovic a donné pouvoir à LAGARDE Philippe, MONTIEL Michel a donné pouvoir à MONTORIOL Jean, RAYNAL GISSON Brigitte a donné pouvoir à BAUDRY Josette.

Secrétaire de séance : Sylvie AUDIBERT

La séance débute à 20h45.

Philippe LAGARDE souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il passe la parole à Florence GAUTHIER qui présente ses vœux pour l'année 2016.

Le Président informe que le premier point prévu à l'ordre du jour concernant le dossier de Périgord Numérique ainsi que le point concernant le schéma de mutualisation sont reportés à une prochaine séance.

Il propose de rajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Changement de suppléant au conseil communautaire pour la commune de Mauzens-Miremont suite à la démission de Mme Lansade.
- Désignation d'un délégué suppléant pour le SYGED (Mme Lansade y siégeait en qualité de suppléante).
- Site internet – groupement de commande et lancement de la consultation.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président soumet à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance, aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 03 décembre 2015 est validé à l'unanimité.

*Patrick GOURDON interpelle l'assemblée sur la problématique des écoles. Bien que la Communauté de Communes ne soit pas compétente à ce jour, les échanges avec les services de l'Etat compétents laissent à penser que la question des écoles doit être vue à l'échelle intercommunale. Philippe LAGARDE répond qu'elle sera peut-être une compétence obligatoire dans quelques années au même titre que l'eau par exemple mais que pour l'instant cela n'est pas prévu et rien n'est encore acté. Il rappelle qu'il n'a pas l'intention de solliciter le transfert de cette compétence.*

### **2016-03 Etude de faisabilité du bras de contournement du barrage d'Aubas**

Il existe sur la commune d'Aubas un barrage privé sur la Vézère ayant pour vocation la production d'électricité qui entrave la navigabilité de la rivière. Pour résoudre ce problème, un bras de contournement est envisagé. Afin d'optimiser l'investissement, cet ouvrage pourrait avoir la forme d'un stade d'eau vive avec un espace de baignade. Ce projet présente des intérêts croisés pour le territoire.

La commune d'Aubas et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée Vézère en Dordogne (SMBVVD) ont mené en 2013 une étude de reconnaissance géotechnique et hydrogéologique concluant que ce projet est réalisable.

D'un commun accord entre les parties prenantes, il est proposé que la communauté de communes porte une étude de faisabilité assez fine pour définir un avant-projet sommaire chiffré avec différents scénarios d'aménagement.

*Jean-Paul DUBOS rappelle que le projet d'un « bras de contournement » est différent d'un « passage pour les canoës ». En effet la dimension des projets est totalement différente. Dans le cadre de son activité professionnelle il a longtemps travaillé sur le dossier et il ne comprend pas que l'on souhaite mener une nouvelle étude sur la question.*

*Patrick GOURDON répond qu'il est prévu que ce projet ait plus de fonctions que juste la navigabilité de la rivière, notamment stade d'eau vive.*

*Philippe LAGARDE rappelle qu'il ne s'agit pas d'un engagement de la Communauté de Communes à porter le projet, la maîtrise d'ouvrage n'est pas définie, la CCVH s'engage juste à porter l'étude de faisabilité sur le bras de contournement. Ainsi, les différentes options réalisables pour ce projet seront définies après les résultats de l'étude, l'option minimum étant la circulation des canoës et les options supplémentaires le stade d'eau vive et l'espace de baignade.*

*Jean-Claude ROUGIER demande si le barrage qui bloque la circulation sur la rivière est privé ou public, il est répondu qu'il est privé.*

### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 40 voix pour et 1 abstention**

Décide :

- de porter l'étude de faisabilité du bras de contournement du barrage d'Aubas,
- de solliciter la Région Aquitaine et l'association Initiative Biosphère Dordogne selon le plan de financement ci-dessous pour ce projet,

- de signer une convention avec le syndicat mixte du bassin versant vallée Vézère en Dordogne pour financer ce projet à hauteur égale, déduction faite des cofinancements perçus de la Région et de l'association Initiative Biosphère Dordogne.

Etude : 12 300 € HT, 14 760 € TTC / Réunions complémentaires : 2 360 € HT, 2832 € TTC

Total : 17 592 € TTC

financeurs	Montant TTC	pourcentage
Région Aquitaine	3 518.4 €	20%
Association Initiative Biosphère Dordogne	3 518.4 €	20%
SMBVVD	5 277.6 €	30%
Autofinancement CCVH	5 277.6 €	30%
<b>Total</b>	<b>17 592.0 €</b>	<b>100%</b>

### **2016-04 Recrutement d'un « chef de projet structuration touristique » et demande de financement**

La Communauté de communes Vallée de l'Homme et la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Thenon Hautefort ont répondu à un appel à projet de la Région Aquitaine de manière conjointe. Le territoire a été retenu et sera accompagné pour optimiser la structuration touristique du territoire.

5 axes de travail ont été définis :

- Modernisation des structures d'accueil
- Professionnalisation et démarches collectives de qualité
- Stratégie numérique partagée
- Optimisation des moyens financiers
- Observation locale et prospectives

Un plan d'actions a été établi sur 5 ans (2016-2020) pour la traduction de ces objectifs, en prenant en compte les objectifs de l'Agenda 21 et ceux de l'Opération Grand Site.

Une gouvernance spécifique de suivi de projet est mise en place avec un Comité de pilotage et un Comité technique, la désignation d'un référent technique, véritable chef de projet, chargé de la mise en œuvre du plan d'action, de l'animation du projet et de la coordination des différents acteurs est nécessaire.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise le Président à recruter un chef de projet « structuration touristique » au sein de la communauté de communes sous forme de CDD à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 (contrat dans les conditions de l'article 3-3 1<sup>er</sup> de la loi du 26 janvier 1984, rémunération sur l'indice brut 499 – indice majoré 430).

Précise que la fiche de poste a été élaborée selon les attentes de la Région Aquitaine.

Sollicite la Région Aquitaine pour l'attribution d'une subvention pour le financement de ce poste (salaire et charges) à hauteur de 50 % pendant 3 ans.

Sollicite la communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort pour une participation à hauteur de la moitié de l'autofinancement des salaires et charges liés à ce poste.

Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Autorise le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

*Anne ROGER explique qu'il sera possible de mutualiser certaines parties de ce projet avec la Communauté de Communes de Sarlat Périgord Noir.*

*Il est précisé que l'agent d'animation touristique qui va partir à la retraite, va être remplacé par la personne qui va être recrutée pour ce projet de structuration touristique afin de pérenniser le poste.*

*Jean-Louis LACHEZE fait remarquer que les activités organisées par l'agent actuel ne vont pas être maintenues. Anne ROGER répond que seulement une partie de ses missions va être annulée.*

*Sylvie COLOMBEL informe que les activités menées par l'OT sur la commune des Farges vont être annulées et trouve cela « dommage » car ces animations fonctionnaient bien. Elle ajoute que l'Office de Tourisme a justifié l'arrêt de ces activités par le fait que cela n'était plus rentable.*

*Anne ROGER affirme que cette décision n'est pas irréversible et qu'il sera néanmoins possible d'envisager d'autres manières de fonctionner.*

*Philippe LAGARDE ajoute que, dans le cadre de la création de ce poste de chef de projet, des compétences supplémentaires à l'ancien poste vont être ajoutées et d'autres compétences ou actions seront réparties sur d'autres agents, comme par exemple la perception de la taxe de séjour qui sera centralisée au Bugue.*

#### **2016-05 Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Président propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 15 Février 2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

*Il est précisé qu'il s'agit d'un recrutement afin de satisfaire un besoin de personnel dont la mise à disposition n'existe plus. La personne qui répond aux exigences de cet emploi aidé pour ce poste va être un ancien stagiaire de la Communauté de Communes qui connaît donc déjà les missions de l'animation scolaire et TAP.*

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de créer un poste d'animateur périscolaire dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi » à compter du 15 février 2016.
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 Heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur l'indice minimal de la fonction publique, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle Emploi.

#### **2016-06 Création d'un poste d'adjoint d'animation de première classe à temps complet**

Monsieur Le Président explique qu'un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade. Cet agent occupait jusque là 2 postes : mi-temps sur un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et mi-temps sur un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Les fonctions de cet agent ayant évolué, il est proposé de faire évoluer le poste.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de première classe à temps complet pour les fonctions de direction de l'ALSH de Montignac et d'animation périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Précise que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

*Les missions de cet agent étant axées uniquement sur l'animation, le passage sur un seul poste d'animation est justifié. Patrick GOURDON demande si cet agent a le diplôme de directrice, il est répondu que cette personne est directrice de l'ALSH, qu'elle s'est formée est a obtenu le BAFD.*

#### **2016-07 Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien**

Monsieur Le Président propose de passer une convention avec la commune de Montignac pour l'entretien de locaux dédiés exclusivement aux activités organisées dans le cadre des temps d'activités périscolaires. La convention propose la mise à disposition de l'agent 1h30 par semaine sur les 36 semaines d'école.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise le Président à signer la convention présentée ci-dessus.

Précise que la communauté de communes prendra à sa charge les charges liées à cette mise à disposition.

#### **2016-08 Approbation de l'Avant Projet Sommaire pour la réhabilitation du siège administratif**

Le président rappelle la délibération 2015-28 du 12 mars 2015 approuvant le programme de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif dans la commune des Eyzies, et lui autorisant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre conformément aux article 28 et 74 du code des marchés publics.

Le président rappelle que par délibération 2015-66 du 4 juin 2015, le conseil communautaire a validé le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre suivant :

- Charles Widmann, architecte
- SARL Intech
- Eco Bat Services

Le président rappelle qu'un groupe de travail composé d'élus assistés d'agents a été constitué, que ce groupe intervient à la fois à la conception et au pilotage du projet et que ce groupe a validé l'ensemble des étapes du projet ; y compris les rendus des études et diagnostics techniques préalables.

Le président présente l'avant projet sommaire composé :

- De plans, coupes et façades à l'échelle 1/100<sup>ème</sup>,
- D'un tableau des surfaces par ensemble fonctionnel,
- D'une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 648 650€

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est de 439 814€ HT ; mais que les études techniques ont révélé des contraintes du site non identifiées lors de l'adoption du montant. En effet, les sondages de sol ont permis de voir que le sol n'est pas assez porteur, le rocher se trouve à -11 m; par conséquent, le bureau d'étude préconise le choix d'une dalle portée sur la partie existante avec des micropieux sur la partie neuve et renouvelée.

Considérant que la prise en compte de cette préconisation entraîne un surcoût de l'opération mais ne modifie pas le programme fonctionnel du projet ;

Considérant que le projet fait face à des sujétions techniques imprévisibles ;

Considérant l'avis favorable du groupe de travail ;

Le président propose au conseil communautaire d'approuver l'avant projet sommaire et lui autorise à poursuivre les études de projet et à déposer le permis de construire.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 36 voix pour et 2 abstentions**

Approuve l'avant projet sommaire pour la réhabilitation du siège administratif tel que présenté avec un coût prévisionnel de 648 650 € pour les travaux généraux et des coûts optionnels relatifs à la performance énergétique du bâtiment à hauteur de 73 500 €.

Autorise le Président à poursuivre les études du projet, et à déposer le permis de construire.

Précise que les éléments d'aspect extérieur du bâtiment pourront être retravaillés.

#### **2016-9 Validation du plan de financement prévisionnel du siège administratif et sollicitation des subventions**

Le Président rappelle la délibération 2015-28 du 12 mars 2015 approuvant le programme de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif dans la commune des Eyzies, et lui autorisant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 28 et 74 du code des marchés public.

L'architecte retenu a travaillé selon le cahier des charges qui lui a été fourni. L'avant-projet-sommaire fixe la dépense pour la réalisation des travaux à 722 150 € HT.

Sur la base de ce montant, le Président rappelle les subventions qui ont été accordées à la collectivité et celles qui peuvent faire l'objet d'une demande.

Dépenses Travaux	Montant	Recettes	Base	Montant
Travaux généraux	648 650	Etat DETR 2015	386 400	108 762.50
<i>Sur-isolation</i>	<i>6 000</i>	<b>Etat DETR 2016</b>	<b>262 250</b>	<b>65 562.50</b>
Géothermie	11 000	Conseil General	300 000	60 000
<i>Option BEPOS</i>	<i>56 500</i>	Conseil Général	136 814	27 362
		ADEME	11 000	5 500
		TEPCV	62 500	50 000
<b>Total HT</b>	<b>722 150</b>	Total subventions		317 187
TVA 20 %	144 430	FCTVA 16.404 %		142 153.80
		Autofinancement		407 239.20
<b>Total TTC</b>	<b>866 580</b>	<b>Total</b>		<b>866 580</b>

*Philippe LAGARDE explique que ce projet a été élaboré suite à des concertations avec le personnel et à des réunions du groupe de travail concerné.*

*La démolition du bâtiment pour une reconstruction est la solution la moins coûteuse.*

*Patrick GOURDON demande s'il ne serait pas préférable de revendre ce bâtiment et de racheter un terrain nu pour construire le siège. Philippe LAGARDE répond qu'il y aurait probablement un manque d'acquéreurs et il rappelle qu'il n'y pas de terrains nus disponibles sur la commune avec un tel emplacement.*

*L'avant projet sommaire est présenté.*

*Certains membres du conseil trouvent la salle de réunion ayant un volume de 76m<sup>2</sup> trop petite. Il est répondu que selon la norme qui est de 1m<sup>2</sup> par personne, la salle peut accueillir 75 personnes. De plus, lorsque le siège sera fonctionnel, les conseils communautaires pourront continuer à se faire dans les différentes communes de la CCVH et pas uniquement au siège des Eyzies. Hors conseil communautaire, les réunions se font généralement avec une trentaine de personnes maximum.*

*Jean-Louis LACHEZE demande si le projet sera terminé fin 2016. Le projet ne sera pas terminé, cependant il est précisé qu'il faut avoir dépensé 400 000 € pour pouvoir demander le paiement du contrat d'objectif attribué.*

*Concernant l'aspect esthétique du bâtiment, plusieurs conseillers font part de leur surprise et désappointement. Philippe LAGARDE explique que cela va être un bâtiment contemporain, qui se verra exemplaire en matière de consommation d'énergie, notamment pour la mise en place probable de panneaux photovoltaïques. Il rappelle que dans ce secteur de la commune, plusieurs styles se mêlent, que l'architecture simple proposée doit s'imaginer dans le contexte et avec un environnement paysager.*

*Il est demandé si la parcelle est en site classé. Comme tous les bourgs du site classé de la Vallée de la Vézère, le bourg des Eyzies a été classé en site inscrit. Les contraintes sont donc moindres.*

*Jean-Paul SIMON demande s'il est possible de faire des propositions sur l'apparence du bâtiment et sa disposition. Il trouve que le projet de l'architecte ne correspond pas à celui de la commission pour le côté esthétique car il n'est pas en lien avec l'architecture plus « audacieuse » de la vallée de la Vézère. Christian ROUVES ajoute qu'il serait plus judicieux de lier l'esthétique au coût.*

*Philippe LAGARDE explique qu'il ne s'agit que de l'avant projet sommaire qui pourra donc être légèrement modifié mais pas totalement. Il ajoute que d'autres bâtiments similaires ont le même type d'architecture.*

*Jean-Paul SIMON demande si ce projet va passer en Guichet Unique, Philippe LAGARDE répond que cela serait possible, mais que l'ABF a déjà été sollicité. Il propose de retravailler le projet avec le groupe de travail et l'architecte.*

*Joël CARBONNIERE pense que les administrés risquent de ne pas être satisfaits de l'architecture par rapport au prix, qu'il trouve trop important pour un bâtiment administratif. Il préférerait que des services soient mis en place à l'attention des administrés. La hausse de l'imposition sur sa commune n'est pas compensée par l'apport de services nouveaux.*

*Le Président répond que la CCVH a besoin d'un siège administratif, cela a été validé par le conseil.*

*Concernant le plan de financement prévisionnel, il est prévu de répondre à un appel à projet pour bénéficier de subventions, notamment grâce aux mesures d'économie d'énergie.*

*Jean-Louis LACHEZE demande si le coût du mobilier a été calculé. Ces achats ne sont pas subventionnés, le mobilier sera restreint car le projet a été étudié en incluant des solutions de rangement.*

*Il est précisé que les 11 000 € indiqués pour la géothermie correspondent au surcoût par rapport à un mode de chauffage classique, ce surcoût est financé à hauteur de 50 % par l'ADEME.*

*Jean-Paul SIMON demande si, du fait du surcoût de la géothermie en profondeur, d'autres modes de chauffage sont possibles. La pompe à chaleur est un moyen également possible mais qui est cependant moins économique et écologique.*

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 36 voix pour et 2 abstentions**

Valide le plan de financement ci-dessus

Autorise le Président à solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessus

#### **2016-01 Modification du conseiller communautaire suppléant de Mauzens-Miremont**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que Madame Lansade a démissionné de son poste de conseillère municipale de Mauzens-Miremont à la date du 4 décembre 2015, elle était première adjointe et donc suppléante de Monsieur Le Maire de Mauzens, conseiller communautaire. Monsieur Philippe CHEYROU a été élu premier adjoint de la commune de Mauzens-Miremont, de ce fait il devient conseiller communautaire suppléant.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Prend acte du remplacement de Madame Nadine Lansade par Monsieur Philippe Cheyrou au poste de conseiller communautaire suppléant pour la commune de Mauzens-Miremont.



## **2016-02 Modification de la liste des délégués au SYGED**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que Madame Lansade a démissionné de son poste de conseillère municipale de Mauzens-Miremont à la date du 4 décembre 2015, elle était première adjointe et donc suppléante de Monsieur Le Maire de Mauzens, conseiller communautaire. Monsieur Philippe CHEYROU a été élu premier adjoint de la commune de Mauzens-Miremont, de ce fait il devient conseiller communautaire suppléant.

Madame Lansade siégeait au SYGED en qualité de suppléante, Monsieur Cheyrou est candidat à son remplacement à ce poste.

### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Désigne Monsieur Philippe Cheyrou délégué suppléant au SYGED.

## **2016-10 Constitution d'un groupement de commandes pour la création de sites internet des communes et de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme**

*Anne Roger présente le projet issu du travail de la commission communication.*

Certaines communes du territoire de l'intercommunalité ne disposent pas de sites internet. D'autres ont des sites internet obsolètes, non adaptés aux exigences des populations et aux évolutions technologiques.

Par ailleurs, la communauté de communes constate un déficit dans son mode de communication envers les populations.

Dans son programme de communication, elle souhaite faire interagir son site internet et ceux des communes, arriver à identifier l'appartenance au même territoire, développer une identité territoriale, communiquer efficacement au service des administrés.

Il s'agit de sites web institutionnels. Les sites doivent permettre aux administrés du territoire comme aux personnes extérieures d'avoir des informations claires sur l'action publique et l'actualité du territoire. Ils doivent notamment être une source d'information sur les démarches administratives. Autant dire que l'interaction entre le site internet de la CCVH et des communes membres est un élément indispensable et déterminant. En effet, les compétences tourisme, service public d'assainissement public non collectif, enfance et jeunesse, voirie partiellement, économie, urbanisme sont transférées à l'intercommunalité et exercées par elle même. Pour autant, les communes souhaitent communiquer sur l'existence des services publics communautaires. C'est pourquoi, les sites des communes doivent à minima contenir des informations et des liens vers le site de l'EPCI.

La communication web est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité.

Des discussions menées avec les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la création de sites internet tant pour les besoins propres de notre communauté, que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait, de réaliser des économies importantes, une optimisation du service avec, par exemple, la fourniture de services nouveaux et garantirait la cohérence de la communication à l'échelle du territoire.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de retenir la procédure de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics avec les communes suivantes : Aubas, Campagne, Les Eyzies de Tayac-Sireuil, Fanlac, Manaurie, Saint Avit de Vialard, Saint Léon sur Vézère.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention proposée d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le ou les marchés seront conclus pour la durée de la prestation.

La communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

La commission d'achat sera celle de la communauté de communes

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront Aubas, Campagne, Les Eyzies de Tayac-Sireuil, Fanlac, Manaurie, Saint Avit de Vialard, Saint Léon sur Vézère et la CCVH.

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour de site internet pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents.

Accepte que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

*Jean-Louis LACHEZE remarque que ce projet pourrait entraîner le fait que la communauté de communes devienne plus forte en termes d'image et que les habitants perdent leur identité communale à laquelle ils tiennent. Le but n'est pas que l'intercommunalité gère les sites internet des communes mais que les internautes voient le lien avec la CCVH dans chacun des sites. Philippe LAGARDE précise qu'il s'agit qu'il y ait au minimum un lien avec la CCVH dans les sites internet des communes qui ne l'ont pas.*

*Thierry PERARO dit que ce projet permettra de favoriser la communication entre les différentes communes de la CCVH et une meilleure diffusion des informations qui peuvent intéresser un bassin de vie.*

*Les communes des Farges et de Mauzens ne souhaitent pas participer car leur site est en cours de réalisation ou vient d'être créé.*

## Questions diverses

*Le Président informe du départ du Directeur de l'Office de Tourisme, qui ne souhaite pas renouveler son contrat. Un recrutement est engagé.*

*Anne ROGER invite les élus à participer à la matinée d'information organisée par l'OT le 9 février au Pôle International de la Préhistoire.*

*Christian TEILLAC propose d'organiser une nouvelle visite du chantier de Lascaux 4 le 25 mars 2016 à 17h pour voir l'état d'avancement des travaux. Les élus devront s'inscrire auprès de Méline MEEKEL.*

*Philippe LAGARDE précise qu'un groupe de travail a rencontré le camping le Paradis pour étudier le partenariat qui pourrait être mis en place pour l'utilisation de la piscine couverte du camping et des équipements à proximité par les services à l'enfance de la Communauté de Communes ou plus largement les scolaires et autres administrés. Une étude est en cours. Cela impliquerait de participer à des frais de fonctionnement, d'encadrement ou peut-être de transport. Isabelle DAUMAS-CASTANET précise que cette piscine servirait pour des cours de natation mais pourrait également servir pour des cours d'aquagym et pour les bébés nageurs à long terme.*

*Jean MONTORIOL informe que la piscine du Bugue qui fait l'objet de travaux de mise en conformité est également disponible pour l'ensemble de la Communauté de Communes.*

*Raymond MARTY indique qu'un projet de piscine couverte privée à Rouffignac pourrait également faire l'objet d'un partenariat.*

*Le prochain conseil communautaire aura lieu le 18 février à Plazac.*

La séance s'est terminée à 22h25.